

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :	
En exercice :	15
Présents :	09
Votants :	09

RECU à la SOUS-PREFECTURE

10 DEC. 2010

de THIERS

L'an deux mille dix

Le vingt neuf du mois de novembre

Le Conseil Municipal de la Commune d'ARCONSAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ITOURNEL Pierre, Maire.

Date de la convocation : 22/11/2010

PRÉSENTS : ITOURNEL Pierre – LAFAY Daniel – BIGAY Thierry – BONJEAN Florence – RODAMEL Maxime – LAFORET Michèle – COUPERIER Emilien – PONSON Stéphane – GARRET Jean-Louis

ABSENTS EXCUSES : BONJEAN Franck – FORESTIER Nathalie

ABSENTS : THOLY Monique – DAYNE Jean-Michel – MINSSIEUX Olivier – WIDER Viviane

SECRÉTAIRE : RODAMEL Maxime

OBJET : APPROBATION DE LA MISE A JOUR DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

VU l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales,

VU les articles L123-1 et suivants du code de l'environnement,

VU les articles R123-1 et suivants du code de l'environnement,

VU la loi sur l'eau en date du 3 janvier 1992 au terme de laquelle les communes ont l'obligation de déterminer les zones d'assainissement sur leur territoire,

CONSIDERANT que le choix du zonage des eaux usées et pluviales a été fait au vu d'une étude qui prend en compte les contraintes parcellaires, la nature des sols, leur perméabilité et les systèmes d'assainissement existants,

CONSIDERANT que l'étude avait pour objet de définir les secteurs d'assainissement collectif et de prévoir, si nécessaire, les secteurs où l'assainissement autonome individuel est imposé,

CONSIDERANT qu'au terme des articles R2224-8 et R2224-9 du code général des collectivités territoriales, la commune d'ARCONSAT a, par délibération en date du 12 mai 2008, approuvé le lancement de l'enquête publique proposant le plan de zonage des eaux usées et des eaux pluviales,


L'organisation du zonage d'assainissement soumis à enquête publique proposait, au vu des résultats de l'étude, l'organisation suivante :

L'enquête publique s'est déroulée du 02 septembre 2010 au 1^{er} octobre 2010 inclus soit une durée de un mois.


Le commissaire enquêteur a, en date du 15 octobre 2010, rendu ses conclusions. Celui-ci émet un avis favorable à l'élaboration du plan de zonage tel que présenté à l'enquête publique.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :


1. D'APPROUVER les plans de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales tels qu'ils sont annexés au dossier.



PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME

 **Liberté • Egalité • Fraternité**
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Service d'expertise technique

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES



COMMUNE D'ARCONSAT

Mise à jour du plan
de zonage d'assainissement
2010

Délimitation des zones classées
en assainissement collectif

Echelle 1/5000

BP 43 - Marmilhat 63370 LEMPDES Tél: 04 73 42 14 14 Fax : 04 73 42 16 70